

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

AVIS PUBLIC est donné, aux électeurs du territoire de la Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup, que la liste électorale de la commission scolaire a été déposée au centre administratif de la commission scolaire le 28 septembre 2014 et que la liste électorale des circonscriptions suivantes fera l'objet d'une révision durant la période du 4 au 14 octobre 2014, à savoir:

- Circonscription électorale no 6 : MRC de Kamouraska – secteur nord
- Circonscription électorale no 7 : MRC de Kamouraska – secteur centre
- Circonscription électorale no 8 : MRC de Kamouraska – secteur sud et MRC de l'Islet – secteur nord

Les conditions à remplir pour être un électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale sont les suivantes :

- être majeure à la date du scrutin;
- être citoyen canadien;
- être domicilié sur le territoire de la commission scolaire et, depuis au moins six mois, au Québec;
- ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre frauduleuse en matière électorale ou référendaire.

L'électeur qui remplit ces conditions et qui a un enfant admis aux services éducatifs d'une commission scolaire qui dessert son domicile a le droit d'être inscrit sur la liste électorale de cette commission scolaire. L'électeur qui n'a pas d'enfant admis aux services éducatifs d'une commission scolaire qui dessert son domicile a le droit de choisir d'être inscrit sur la liste électorale de la commission scolaire francophone ou anglophone qui dessert son domicile ou de révoquer un tel choix fait antérieurement.

La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription, de radiation et de correction, incluant les avis écrits de choix ou de révocation de choix d'exercer son droit de vote dans la commission scolaire anglophone, peuvent être présentés à la présidente d'élection, à la commission de révision, ou aux personnes désignées à cette fin, par la présidente d'élection.

Lors d'une demande d'inscription, l'adresse précédente de la personne visée doit être indiquée. De plus, deux documents doivent être présentés : l'un mentionnant le nom et la date de naissance, l'autre le nom et l'adresse du domicile.

Les endroits où peuvent être consultée la liste électorale et où les demandes de modification peuvent être présentées sont :

Auprès de la présidente d'élection aux dates, heures et lieux suivants :	
7, 8 et 9 octobre 2014 de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h	au Centre de services de la commission scolaire 535, avenue de l'Église, 4 ^{ème} étage Saint-Pascal (Québec)

Auprès de la commission de révision aux dates, heures et lieux suivants :

9 octobre 2014 de 10 h à 13 h	au Centre administratif de la commission scolaire 464, rue Lafontaine Rivière-du-Loup (Québec)
14 octobre 2014 de 14 h 30 à 17 h 30	au Centre de services de la commission scolaire 1011, 6 ^e Avenue La Pocatière (Québec)
14 octobre 2014 de 19 h à 22 h	au Centre de services de la commission scolaire 535, avenue de l'Église, 4 ^{ème} étage Saint-Pascal (Québec)

Auprès des personnes désignées par la présidente d'élection aux dates, heures et lieux suivants :

7, 8 et 9 octobre 2014 de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h	<u>Pour la circonscription électorale no 6</u> À l'école Hudon-Ferland 480, rue de l'École, Saint-Alexandre-de-Kamouraska À l'école Sainte-Hélène 707, rue du Couvent, Sainte-Hélène
7, 8 et 9 octobre 2014 de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h	<u>Pour la circonscription électorale no 7</u> À l'école secondaire Chanoine-Beudet (réception) 525, avenue de l'Église, Saint-Pascal
7, 8 et 9 octobre 2014 de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h	<u>Pour la circonscription électorale no 8</u> À l'école De La Pruchière 12, rue de la Pruchière, Saint-Pacôme À l'école De l'Orée-des-Bois 504, rue Principale, Sainte-Louise

IMPORTANT

SI UN SCRUTIN CESSE D'ÊTRE NÉCESSAIRE APRÈS LA FIN DE LA PÉRIODE PRÉVUE POUR LE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE, LA RÉVISION SERA INTERROMPUE DANS LA CIRCONSCRIPTION VISÉE.

Donné à St-Pascal, ce 28 septembre 2014.

Suzanne Raymond, présidente d'élection

